

Accord-cadre UE/Arménie: principes généraux de la participation de l'Arménie aux programmes de l'Union. Protocole à l'accord de partenariat et de coopération CE/Arménie

2012/0247(NLE) - 25/11/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Tomasz Piotr PORBA (ECR, PL) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Arménie, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et l'Arménie relatif aux principes généraux de la participation de l'Arménie aux programmes de l'Union</Titre>.

Les députés recommandent que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion du protocole, estimant que ce dernier devrait permettre de **resserrer les liens avec ce pays** dans le domaine de la culture, de l'éducation, de l'environnement, des techniques et des sciences, d'intensifier les contacts interpersonnels et la coopération sectorielle, mais aussi de consolider les relations politiques à la faveur du Partenariat oriental et de l'accord d'association.